Cinquante troisième année. - N ° 142 A Jeudi 25 juillet 2019

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard..... 01-40-58-75-00
Annonces..... 01-40-58-77-56
Accueil commercial 01-40-15-70-10
Télécopie..... 01-40-58-79-14

BODACC « A »

Annonce n° 504

28 – EURE-ET-LOIR

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE CHARTRES

Ventes et cessions

494 410 731 RCS Chartres.
PRINTERRE.
Forme : Société à Responsabilité Limitée.
Capital : 27900.00 EUR.
Adresse : 1, Impasse Des Forts, 28500 Cherisy.
Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : Liste des sociétés participants à l'opération : Absorbée : PRINTERRE, société à responsabilité limitée au capital de 30 000 €, ayant son siège social à CHERISY (28500), 1 Impasse des Forts, immatriculée au Registre du Commerce et des sociétés de Chartres sous le n°494 410 731, Absorbante : PRINTERREA, société à responsabilité limitée au capital de 1 000 €, ayant son siège social à CHERISY (28500), 1 Impasse des Forts, immatriculée au Registre du Commerce et des sociétés de Chartres sous le n°753 778 521, 1. Evaluation de l'actif et du passif de la Société PRINTERRE dont la transmission à la société PRINTERREA est prévue : - Montant de l'actif : 762 780,51 euros - Montant du passif : 592 586,44 euros. 2. Augmentation du capital de la société PRINTERREA au titre de l'absorption de la Société PRINTERRE : 370 euros. la société PRINTERRE, absorbée, détenant 100 parts de la société PRINTERREA, absorbante, l'augmentation du capital résultant de la fusion sera suivie d'une réduction du capital d'un montant égal à la valeur des 100 parts antérieurement détenues par la société PRINTERRE, absorbée, lesquelles seront annulées. Le capital social sera donc réduit de 1 000 €, de sorte que le capital après fusion, s'élèvera à 370 € 3. Rapport d'échange des droits sociaux La parité d'échange ressort à 1 part de la société PRINTERREA, société absorbante, pour 755,519948 parts de la société PRINTERRE, société absorbée. 4. Montant prévu de la prime de fusion : 169 824,07 euros. 5. Dépôt du projet de fusion Le projet de fusion établi le 23 juillet 2019 a été déposé le 23 juillet 2019, au nom des deux sociétés, au greffe du tribunal de commerce de Chartres..